



## Procès-verbal

### Bureau de Direction

---

<b>Réunion du :</b>	07 juillet 2020
<b>A :</b>	18h00 en visio-conférence.
<b>Présidence :</b>	Mr. Daniel ROLET.
<b>Présents :</b>	Messieurs Jean-Jacques AUBRY, Thierry CORROYER, Guy MONNIER, André SCHNOEBELEN, Philippe SURDOL.
<b>Participe :</b>	Mr. Jérôme POBELLE
<b>Excusés :</b>	Messieurs Michel BROGLIN (représenté par André SCHNOEBELEN pour tous votes), Pascal MARCHETTI (représenté par Guy MONNIER pour tous votes), Hubert PASCAL (représenté par Daniel ROLET pour tous votes),

---

Daniel ROLET salue les membres présents, les remercie de leur présence et ouvre la séance à 18h00.

Au nom du Comité de Direction, Daniel ROLET présente ses plus sincères condoléances à la famille MANGEL et à la Commission des Arbitres suite au décès de Michel MANGEL survenu ce jour.

Daniel ROLET salue l'arrivée au District de Charlotte GRILLOT qui a rejoint notre équipe administrative depuis le 01 juillet sur le site d'Arbouans.

#### **APPROBATION DES PV DU BUREAU**

PV du Bureau du 04/06 et PV du Bureau du 13/06 par voie électronique.

Aucune remarque n'est émise concernant ces 2 PV.

**Vote pour** : 9  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

***Les membres valident les PV du Bureau du 04 et du 13 juin à l'unanimité.***

#### **1./ CR COMPLEMENTAIRES DES GROUPEMENTS DE JEUNES**

Le bureau du district doit valider les comptes rendus des groupements de jeunes avant leur envoi à la Ligue Bourgogne-Franche-Comté.

Un document est présenté aux membres du bureau, recensant les comptes rendus réceptionnés depuis le PV du 13 juin, à savoir :

GJ Monts et Vallées

CR reçu le 09/06, mais non validé en Bureau

Jérôme POBELLE fait remarquer que le Groupement Val de l'Allan sera dissout et remplacé par une Entente entre 2 clubs sur les catégories U15 et U18.

Aucune remarque n'est émise,

**Vote pour** : 9  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

Le bureau du district valide les 2 comptes rendus de groupements.

A ce jour, un seul groupement n'a pas transmis son compte-rendu malgré un rappel effectué le 10 juin 2020.

→ Michelle GUERRA-BORGES contactera les dirigeants de ce Groupement pour leur rappeler cette obligation et leur éviter une amende.

## **2./ SUBVENTIONS DU DISTRICT AUX SECTIONS SPORTIVES**

Un tableau est partagé à l'écran dans lequel figure une proposition de répartition des subventions aux 16 sections sportives de collèges.

Comparatif sur les 2 dernières saisons :

	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>Ecart</b>
Aide du District	1940 €	3000 €	+ 55 %
Aide de la Ligue	12280 €	12020 €	
<b>Total</b>	<b>14220 €</b>	<b>15020 €</b>	<b>+ 5,6 %</b>

A noter qu'en 2018-2019, 1060 € de cette subvention avaient été affectés pour soutenir d'autres manifestations. La décision prise en Commission des Finances du 23 janvier a été de réserver l'intégralité des 3000 € pour les sections sportives.

Ceci explique l'augmentation des 55%

Propositions de répartition des subventions du District :

- 510 € aux 2 SS qui ne sont pas labellisées et qui de ce fait n'ont aucune subvention de la Ligue
- 180 € à toutes les SS qui ont moins de subvention de la Ligue que la saison passée

Aucune remarque n'étant émise, le Bureau passe au vote :

**Vote pour** : 9  
**Vote contre** : 0  
**Abstention** : 0

**Le Bureau approuve la répartition des subventions telle que proposée.**

Daniel MAILLARD demande pourquoi le District ne subventionne pas les sections sportives des lycées. Jérôme POBELLE répond que l'allocation des subventions correspond à la répartition administrative :

- ✓ Les lycées sont gérés par la région et les subventions sont attribuées par la Ligue
- ✓ Les collèges sont gérés par les départements et les subventions sont attribuées par le District.

## **3./ QUESTIONS DIVERSES**

31 - Suspension à temps

Daniel ROLET donne la conclusion d'un mail reçu de la Direction juridique de la FFF :

« Comme convenu nous revenons vers vous afin de vous informer de la suite donnée aux recours formés auprès du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) contre la décision du Comité Exécutif de la FFF du 11 mai 2020 relative aux modalités de purge des suspensions à temps.

Comme évoqué lors de nos discussions communes, le conciliateur désigné dans le cadre de ces affaires, a estimé qu'un doute pesait sur la légalité de la mesure ainsi prise et a proposé à la Fédération de l'annuler.

Par conséquent, afin d'éviter un surplus de contestations en cette fin de saison particulière, le Comité Exécutif a décidé de suivre les recommandations du CNOSF.

**Dès lors, les dates d'exécution des suspensions à temps ne devront faire l'objet d'aucune modification et leur purge pourra prendre en compte la période allant du 13 mars au 30 juin 2020, quand bien même aucune compétition n'a eu lieu. »**

### 32 - Engagements Futsal

Suite à la réunion du 06 juillet axée sur le retour d'expérience de la dernière période de Futsal, Philippe SURDOL fait part d'une proposition émise par Thierry CORROYER de limiter le nombre d'engagements dans la catégorie Garçons.

La commission Futsal n'envisage pas de limiter le nombre d'engagements dans la catégorie Féminines du fait du peu d'équipes et que cette pratique est toujours dans sa phase de développement.

Thierry CORROYER partage une analyse comparative qu'il a faite pour les catégories de U7G à U18G.

Pour chacune des 6 catégories, il a pris les engagements réels de la saison 2019-2020, puis il a appliqué la règle « 1 équipe engagée en extérieur = 1 équipe maxi engagée en Futsal » pour chaque catégorie.

Il a maintenu les chiffres de 2019-2020 dans les 2 cas suivants :

- Aucune équipe engagée en Futsal par un club
- Le nombre d'équipes engagées en Futsal par un club est inférieur au nombre d'équipes engagées en extérieur.

Les corrections portent donc uniquement sur les clubs qui ont engagé (par catégorie) plus d'équipes en Futsal qu'il n'en ont en extérieur.

#### Résultats de cette analyse :

	Engagements en 2019-2020	Engagements avec proposition	Remarques
U7 et U9	441	411	peu d'impact – 7%
Foot animation	407	314	baisse de 93 éq soit - 6 plateaux/ journée
Jeunes	221	149	baisse de 72 éq soit - 12 plateaux/ journée
	<b>1069</b>	<b>874</b>	

Cette diminution du nombre d'équipes a différents impacts financiers :

- a) Baisse des recettes d'engagement
- b) Diminution des frais d'arbitrage en U15G et U18G (moins 36 plateaux pour l'ensemble des 3 journées)
- c) Diminution des frais kilométriques

Outre cet aspect financier, les arguments et avantages de cette proposition sont :

- de pallier au manque de créneaux des installations mises à notre disposition par les mairies,
- de moins solliciter les arbitres qui sont en nombre insuffisant,
- diminuer le nombre d'équipes par plateau et donc augmenter le temps de jeu / rencontre

- diminuer le nombre de plateaux et moins solliciter les dirigeants des clubs organisateurs et des bénévoles du DTB (superviseurs)

Cette présentation argumentée n'est suivie d'aucune question ou remarque. Il est demandé au Bureau de se prononcer pour ou contre cette proposition afin que la commission Futsal puisse tenir compte de cet avis pour poursuivre ses travaux et prendre une décision avant d'envoyer les informations aux clubs sur la nouvelle période de Futsal.

**Vote pour** : 9

**Vote contre** : 0

**Abstention** : 0

**Le Bureau se prononce pour une limitation du nombre d'engagements Futsal dans les catégories Garçons de U7 à U18 en appliquant la règle « 1 équipe engagée en extérieur = 1 équipe maxi engagée en Futsal » pour chaque catégorie, et il laisse latitude à la commission Futsal quant à son application.**

### 33 - Fonds de Solidarité

→ Les 6 clubs qui avaient répondu négativement sur leur questionnaire l'ont fait par erreur. Les rectifications sont en cours

→ Il ne reste qu'une quinzaine de clubs qui n'ont pas encore rempli leur questionnaire, une relance est en cours afin que 100% des Clubs sollicitent cette aide de 10€ par licencié.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 19h05.

**Le Président**

**Daniel ROLET**

**Le Secrétaire Général**

**Jean-Jacques AUBRY**